

P3

## Préservation et gestion des habitats prairiaux favorables aux papillons d'intérêt communautaire



**OCLT :** Préserver les espèces d'intérêt communautaire de la directive Habitats

**ODD :** Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour les espèces d'intérêt communautaire

### CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	- Préserver les habitats prairiaux favorables aux papillons inféodés aux milieux humides - Rétablir un état de conservation favorable pour deux espèces de papillons d'intérêt communautaire
HIC visés	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (1410-3), Mégaphorbiaie riveraines (6430)
EIC visées	Cuivré des marais, Damier de la Succise
Territoires	Quelques parcelles en amont du Marais de Brouage, la RNR de la Massonne
Surface	A définir
Actions liées	O1, O2, P1, P2, S2, T5

### PLANIFICATION

#### Etat actuel des connaissances :

- 2011 : Localisation du Cuivré des Marais (8 stations) principalement en bordure du marais sur les communes de La Grippe-Saint-Symphorien et de Saint-Sornin. Les larves de ce papillon diurne se développent sur le genre *Rumex* (oseilles sauvages).
  - 2011 : Localisation du Damier de la Succise (2 stations). Il existe deux sous-espèces utilisant des biotopes différents.
    - En milieu humide, sur une parcelle privée jouxtant la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne
    - Sur des pelouses silicicoles sèches dans le secteur de l'Aiguille sur l'île d'Oléron.
- Rq : c'est l'espèce fréquentant les milieux humides qui est principalement menacée.

#### Prévisionnel :

2013	2014	2015	2016	2017	2018

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le Cuivré des Marais et le Damier de la Succise sont deux espèces de papillons d'intérêt communautaire inféodées aux milieux humides.

Le Cuivré des Marais se rencontre principalement en plaine dans des prairies humides avec une hauteur d'herbe variable (0,20 à 1,50 m) et bordées de zones à Roseau commun (*Phragmites australis*). La réalisation de son cycle biologique nécessite la présence de plantes du genre *Rumex* (oseilles sauvages).

Le Damier de la Succise de la sous-espèce *E. aurinia aurinia* se rencontre dans des biotopes humides où se développe la Succise des prés (plante hôte).

Ces deux espèces présentent un état de conservation défavorable, lié à la disparition de leur habitat et de leur plante hôte.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1. Modalités techniques de mise en œuvre

Cette action est liée aux résultats du suivi S2. En fonction de la localisation des populations et des menaces pesant dessus, plusieurs mesures complémentaires pourront être proposées.

#### Maintien de la nature humide des habitats prairiaux favorables aux papillons d'intérêt communautaire (en lien avec les actions O1 et O2)

- **AdAPTER LA GESTION DES NIVEAUX D'EAU** dans les zones où se trouvent les dernières petites populations de Cuivré, de manière à ce que les périodes d'inondation soient plus longues.
- **Maintien de la végétation des berges** lors de l'entretien des fossés

### Maintien des prairies humides naturelles gérées extensivement (en lien avec les actions P1, P2)

Afin de restaurer puis de conserver à long terme les habitats dans un bon état de conservation, deux modes de gestion pourront être mis en place et seront parfois même complémentaires :

#### - **Gestion par un pâturage très extensif (<0,5 UGB/ha)**

#### - **Gestion extensive des prairies avec retard de fauche**

- fauche tardive de juillet à octobre. La période idéale pour faucher ces végétaux est le mois d'octobre car les chenilles s'enfouissent dans la végétation pour hiberner et les succises restent visibles.
- fauche à 15 cm du sol afin d'épargner la plupart des nids de chenilles réfugiés dans la végétation à quelques centimètres du sol. Les produits de la fauche peuvent être laissés sur place.
- fréquence de fauche de préférence tous les 3-4 ans et de préférence en rotation sur plusieurs parcelles voisines. Une alternative consiste à mettre en exclos les succises colonisées par des chenilles pour qu'elles ne soient pas fauchées ou de les repérer au préalable avec des jalons.
- Maintenir une bande non fauchée en périphérie de parcelle dans les zones de fauche.

Dans tous les cas, il est préconisé de proscrire l'élimination des *rumex* par herbicide sélectif et de ne pas effectuer de brûlis.

### Restauration de prairies en cours d'enrichissement

Les surfaces ainsi ouvertes sont destinées à être maintenues en couverts herbacés (prairies naturelles), exploités par le pâturage et/ou la fauche.

### **Chantier d'entretien des milieux ouverts par débroussaillage léger**

<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tronçonnage et bûcheronnage légers</li><li>- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)</li><li>- Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux</li><li>- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe</li><li>- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits</li><li>- Arrasage des tourradons</li><li>- Frais de mise en décharge</li><li>- Etudes et frais d'expert</li><li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li></ul>
<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Période d'autorisation des travaux</li><li>- Période d'autorisation de fauche</li><li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li></ul>

### Maîtrise foncière ou d'usage de sites prioritaires pour la conservation des espèces d'intérêt communautaire (en lien avec l'action T5)

Pour les zones d'un très grand intérêt biologique, il pourra être envisagé d'intervenir par le biais de la maîtrise foncière ou d'usage.

La finalité du projet étant de recréer des réseaux d'habitats favorables à la survie de populations de papillons, la localisation des acquisitions et des activités de restauration devront être soigneusement réfléchies.

## Outils de réalisation

Animation Natura 2000, Charte Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

## Acteurs concernés (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires privés, agriculteurs, collectivités

## Partenaires et structures ressources

Associations de protection de l'environnement,

## Couts et plan de financement indicatifs

### Budget prévisionnel :

Animation : 2j /an : 2 x 500 = 1000€/an

Soit pour 5 ans, un montant total de 5 000 € d'animation.

**Financeurs potentiels** : Etat, Europe

## Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action

### Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de chartes et de contrats signés

### Indicateurs de performance :

- Evolution des populations de papillons sur ces parcelles